

STATISTIQUE – TRAVAIL

Toutes les statistiques du système de collecte des données du ministère
utiles au monde du travail

L'indice de croissance des taux
de salaire négociés (ICTSN) 2002-7-5 1

Notes techniques

13

La croissance des taux de salaire négociés au Québec

1

Les résultats du premier trimestre de 2002

par Noël
Boulianne

D'après les données du ministère du Travail du Québec, les renouvellements de convention collectives survenus au premier trimestre de 2002 ont résulté en une hausse annuelle moyenne de 2,3 % des taux de salaire pour la durée des clauses salariales. Cependant, ce taux est établi à partir de seulement 30 renouvellements de conventions collectives touchant 11 852 salariés, dont 93 % appartenaient au secteur privé. Les hausses salariales négociées au premier trimestre de 2002 sont sensiblement inférieures à celles qui ont été obtenues l'année dernière, alors que le taux de croissance des salaires négociés dans les renouvellements de conventions collectives s'établissait en moyenne à 3,1 % par année pour la durée des ententes.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

Liste des tableaux et des graphiques

Annexe A

Notes techniques

Noël Boulianne est économiste à la Direction de la recherche et de l'évaluation du ministère du Travail. Josée Marotte ainsi que France Harvey, de la Direction des données sur le marché du travail, ont également participé à la réalisation de la présente étude.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

- Les changements apportés au fichier des conventions collectives au premier trimestre de 2002
 - Principales conventions renouvelées au premier trimestre de 2002
- La croissance salariale dans les renouvellements de conventions collectives
 - La durée d'application des clauses salariales
 - Ventilation de la croissance des taux de salaire par catégorie de salariés
 - La croissance réelle du taux de salaire
 - Répartition des salariés par classe d'augmentation des taux de salaire
 - L'évolution des taux de salaire négociés lors des renouvellements
- L'évolution des taux de salaire dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur
 - Selon le secteur d'origine (privé et public)
 - Selon le secteur d'activité économique
- Conclusion

Liste des tableaux et des graphiques

- Tableau 1.1 — Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2002 (%)
- Tableau 1.2 — Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 2002
- Tableau 1.3 — Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 2002
- Tableau 1.4 — Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 2002
- Tableau 1.5 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)
- Tableau 1.6 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Par année de renouvellement
- Tableau 2.1 — Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%) — Ensemble des conventions collectives
- Tableau 2.2 — Évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 2002 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur
- Tableau 2.3 — Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Ensemble des conventions collectives en vigueur
- Graphique 1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Graphique 2 — Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec selon le secteur d'origine (%)

Annexe A

- Tableau A.1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Tableau A.2 — Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

Notes techniques

- | | | |
|---------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| 1. Types de mesures | — Type de produits | 5. Méthodes de calcul |
| — Indicateur prévisionnel | — Taille de l'unité | — Méthode des taux |
| — Indicateur tendanciel | 3. Classes salariales | — Méthode des gains |
| 2. Unités de négociation | — Taux de salaire | 6. Révision des données |
| — Secteur d'origine | 4. Taux de salaire versé | |
| — Secteur d'activité | — Clause d'indexation à l'IPC | |

SOMMAIRE DE L'ANALYSE

Les résultats du premier trimestre de 2002

D'après les données du ministère du Travail du Québec, les renouvellements de convention collectives survenus au premier trimestre de 2002 ont résulté en une hausse annuelle moyenne de 2,3 % des taux de salaire pour la durée des clauses salariales. Cependant, ce taux est établi à partir de seulement 30 renouvellements de conventions collectives touchant 11 852 salariés, dont 93 % appartenaient au secteur privé. Les hausses salariales négociées au premier trimestre de 2002 sont sensiblement inférieures à celles qui ont été obtenues l'année dernière, alors que le taux de croissance des salaires négociés dans les renouvellements de conventions collectives s'établissait en moyenne à 3,1 % par année pour la durée des ententes.

Par ailleurs, si nous retenons toutes les conventions collectives en vigueur dans le fichier du ministère du Travail, les quelque 300 000 salariés couverts en 2002 toucheront une hausse salariale de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'une augmentation annuelle légèrement plus faible que celle qui a été observée en 2001 (2,8 %). Les augmentations inscrites en 2002 dans l'ensemble des conventions collectives s'élèvent à 2,6 % pour les travailleurs du secteur public et à 2,5 % dans le secteur privé.

Le tableau 1.1 présente les hausses de salaire obtenues dans les conventions collectives renouvelées au premier trimestre de 2002 et l'augmentation annuelle prévue dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur cette année.

Rappelons que le taux de croissance des salaires est mesuré à partir du taux versé aux salariés de l'emploi modal pleinement qualifiés de chaque convention collective, c'est-à-dire l'emploi où l'on trouve la plus forte proportion de salariés. Quand l'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire basés sur l'expérience ou le mérite, le taux de salaire maximum est utilisé pour le calcul des indicateurs. Au premier trimestre de 2002, l'emploi modal regroupe 32,2 % de l'ensemble des salariés syndiqués visés par des renouvellements de conventions collectives.

Les changements apportés au fichier des conventions collectives au premier trimestre de 2002

Il est bon de rappeler ici que les conventions inscrites au fichier du ministère du Travail du Québec comprennent des unités dont la taille minimale est de 50 salariés dans le cas des cols blancs et de 100 salariés dans le cas des cols bleus. On trouvera dans les notes techniques à la fin de cet article les informations sur la méthodologie et les concepts du modèle d'analyse utilisé.

Les 30 conventions collectives renouvelées au cours du premier trimestre de 2002 couvrent 11 852 salariés. Le secteur privé rassemble 24 conventions touchant 11 007 salariés tandis que le secteur public n'en comprend que 6 visant 845 salariés.

De plus, 74 autres conventions collectives, couvrant 19 164 salariés, ont été ajoutées au fichier du ministère du Travail depuis le début de 2002. De ce nombre, 66 conventions, représentant 17 719 salariés ont été renouvelées avant le début de 2002. Enfin, les premières conventions de 8 nouvelles unités de négociation, représentant 1 445 salariés, ont été ajoutées au fichier du ministère du Travail au premier trimestre de 2002.

Principales conventions renouvelées au premier trimestre de 2002

Parmi les 24 renouvellements de conventions collectives enregistrés dans le secteur privé au cours du premier trimestre de 2002, quatre unités de négociation comptent chacune 500 salariés et plus. Il s'agit des ententes intervenues avec Les Manufacturiers associés du vêtement de la province de Québec (3 200 salariés), Pratt & Whitney (2 630 salariés), Provigo distribution (1 143 salariés) et Papiers Scott (505 salariés). On trouve également six renouvellements de conventions du secteur privé dont la taille varie entre 200 à 499 salariés et 14 renouvellements dans les unités regroupant moins de 200 salariés.

Les six renouvellements de conventions collectives du secteur public sont composés principalement de petites unités de négociation (moins de 200 salariés) appartenant au domaine de la santé et des services sociaux.

La croissance salariale dans les renouvellements de conventions collectives

Dans cette section, nous analysons la croissance des gains salariaux dans les conventions collectives renouvelées au premier trimestre de 2002. Il s'agit, selon le cas, de la croissance moyenne par année de convention, pour le trimestre ou l'année de renouvellement. La méthode utilisée pour calculer le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire pour la durée des conventions collectives est décrite dans les notes techniques à la fin de cet article.

Les salariés québécois dont la convention a été renouvelée au premier trimestre de 2002 ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2,3 % de leur taux de salaire, soit 0,8 % de moins que les taux négociés au cours de l'année 2001. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ce résultat porte sur seulement 11 852 salariés répartis dans 30 conventions renouvelées au premier trimestre (tableau 1.2). La croissance de ces gains salariaux provient de l'indicateur prévisionnel qui applique au taux de salaire de l'emploi modal, l'augmentation négociée selon les années. Cette augmentation inclut la correction du taux de salaire due à la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) si une telle clause est prévue dans la convention. Les salariés syndiqués obtiennent ainsi des hausses moyennes de 2,2 % la première et la deuxième année de la convention et de 2,4 % la troisième année.

Tableau 1.1
Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec
au cours de 2002¹ (%)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
Règlements intervenus en cours du premier trimestre			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	2,8	2,3	2,3
Ensemble des conventions collectives en vigueur			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	2,6	2,5	2,5

1. Données provisoires.
Source : ministère du Travail du Québec.

4

Tableau 1.2
Croissance des taux de salaire versés en cours de convention, selon la durée de la clause salariale
— Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 2002

	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	moins de 12	12	12 à 24	24	24 à 36	36	plus de 36
Taux de croissance (%)								
Taux de croissance annuel moyen	2,3	—	2,5	2,9	—	—	2,9	1,8
En première année	2,2	—	2,5	3,0	—	—	2,8	1,8
En deuxième année	2,2	—	—	1,1	—	—	3,1	1,6
En troisième année	2,4	—	—	—	—	—	3,1	1,9
Durée moyenne (mois)	47	—	12	13	—	—	36	57
Nombre de conventions	30	—	2	3	—	—	10	15
Nombre de salariés	11 852	—	258	302	—	—	4 749	6 543

Source : ministère du Travail du Québec.

La durée d'application des clauses salariales

L'examen des renouvellements du premier trimestre de 2002 révèle une durée moyenne des clauses salariales de 47 mois, soit 10 mois de plus que la durée moyenne observée en 2001. Les conventions collectives dont la durée de la clause salariale est de plus de 36 mois (durée moyenne de 57 mois) regroupent 15 conventions (50 %) et la plus grande partie des syndiqués (55,2 %). Cette catégorie de conventions comporte une augmentation annuelle moyenne de 1,8 % des gains salariaux. On compte 10 conventions collectives dont la durée de la clause salariale est de 36 mois exactement. Elles représentent 40,1 % des syndiqués et contiennent un taux de croissance annuel moyen de 2,9 %. Seulement cinq conventions renouvelées au premier trimestre comportent une durée de la clause salariale inférieure à 36 mois. Elles représentent moins de 5 % des salariés ayant renouvelé leur convention en début d'année.

Ventilation de la croissance des taux de salaire par catégorie de salariés

Les cols bleus composent 95 % des salariés qui ont renouvelé leur convention collective au premier trimestre. Ils bénéficient d'une croissance salariale moyenne de 2,3 %, tandis que les cols blancs (595 salariés) reçoivent des augmentations moyennes de 2,6 % (tableau 1.3). Les employés du secteur privé (11 007 salariés) reçoivent une hausse annuelle moyenne de 2,3 % et ceux du secteur public (845 salariés), de 2,8 %. Dans le secteur privé, les grandes unités de négociation (500 salariés et plus) ont obtenu des hausses moyennes de 2,2 % comparativement à 2,5 % pour les moyennes unités (200 à 499 salariés) et à 2,4 % pour les petites (moins de 200 salariés).

Tableau 1.3

**Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention
— Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 2002**

	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel ¹ (%)	Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions (%)	Salariés (%)	Conventions (N)	Salariés (N)			
Ensemble des salariés	100,0	100,0	30	11 852	2,3	0,2	32,2
Cols bleus	100,0	100,0	25	11 257	2,3	0,2	30,1
Cols blancs	100,0	100,0	5	595	2,6	0,8	71,3
Sans indexation	100,0	100,0	22	7 704	1,8	-0,3	42,8
Avec indexation	100,0	100,0	8	4 148	3,3	1,1	12,5
Secteur public	100,0	100,0	6	845	2,8	0,9	67,9
Municipal	—	—	—	—	—	—	—
Provincial	100,0	100,0	5	710	2,8	0,9	77,2
Fédéral	100,0	100,0	1	135	3,0	0,6	19,3
Secteur privé	100,0	100,0	24	11 007	2,3	0,2	29,5
<i>Type de produits</i>							
Biens	100,0	100,0	19	9 258	2,3	0,2	22,1
Services	100,0	100,0	5	1 749	2,3	0,2	68,6
<i>Taille de l'unité</i>							
Grande	100,0	100,0	4	7 478	2,2	0,1	27,3
Moyenne	100,0	100,0	6	1 671	2,5	0,4	34,8
Petite	100,0	100,0	14	1 858	2,4	0,3	33,2

1. Calculé à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

La croissance réelle du taux de salaire

Comme l'indique le tableau 1.3, huit des 30 conventions renouvelées au premier trimestre de 2002 possèdent une clause d'indexation au coût de la vie. Leurs salariés (4 148) obtiennent une hausse moyenne de 3,3 % en dollars courants, comparativement à 1,8 % pour les conventions ne disposant pas de clause de protection contre la hausse des prix.

En termes réels, les augmentations moyennes négociées au premier trimestre de 2002 devraient se chiffrer à 0,2 % par année, compte tenu des prévisions d'inflation pour la période couverte par les renouvellements de conventions collectives. En comparaison, les conventions renouvelées en 2001 contenaient des augmentations réelles de 1,0 % par année pour la durée des ententes négociées.

Les salariés disposant d'une clause d'indexation au coût de la vie dans leur convention sont favorisés en obtenant des hausses réelles de 1,1 % par année. En comparaison, les salariés privés d'une clause de protection contre l'inflation devraient subir une diminution de leur taux de salaire réel de 0,3 % par année pour la durée de leur convention.

Quand nous analysons les taux de croissance du salaire réel au regard de la taille des unités de négociation dans le secteur privé, il appert que les unités de négocia-

tion de grande taille ont convenu d'une augmentation réelle de 0,1 % par année, alors que les unités de moyenne et de petite tailles obtiennent des augmentations réelles de 0,4 % et 0,3 % respectivement. Les quelques conventions du secteur public qui ont été renouvelées au premier trimestre contiennent des augmentations réelles de 0,9 % par année tandis que la hausse réelle dans le secteur privé atteint 0,2 % par année.

Répartition des salariés par classe d'augmentation des taux de salaire

Le tableau 1.4 fait état de la distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen du taux de salaire. On y observe que la plus grande partie des salariés (37,3 %) ont obtenu une augmentation de 1,0 % à 1,9 % lors des renouvellements de conventions collectives du premier trimestre de 2002. De même, 30,9 % des salariés ont négocié des hausses annuelles variant entre 2,0 % et 2,9 %. Une proportion semblable de travailleurs (30,8 %) ont pu obtenir des hausses moyennes de 3,0 % à 3,9 % par année pour la durée de leur convention collective. Seulement 1 % des travailleurs ont négocié des augmentations annuelles de plus de 4 %. Notons enfin qu'aucun renouvellement de convention collective n'a donné lieu à un gel ou à une diminution des taux de salaire.

Tableau 1.4

Distribution en pourcentage des salariés, selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention
— Règlements intervenus au cours du premier trimestre de 2002

	Ensemble des salariés	Secteur privé			Secteur public			
		Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
Distribution en pourcentage								
Ensemble des salariés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	—	100,0	100,0
Diminution	—	—	—	—	—	—	—	—
Sans variation	—	—	—	—	—	—	—	—
Augmentation								
(0,1 % à 0,9 %)	—	—	—	—	—	—	—	—
(1,0 % à 1,9 %)	37,3	40,2	46,7	5,7	—	—	—	—
(2,0 % à 2,9 %)	30,9	27,9	16,6	87,7	70,4	—	64,8	100,0
(3,0 % à 3,9 %)	30,8	30,9	36,7	—	29,6	—	35,2	—
(4,0 % à 4,9 %)	1,0	1,1	—	6,6	—	—	—	—
(5,0 % à 5,9 %)	—	—	—	—	—	—	—	—
(6,0 % à 6,9 %)	—	—	—	—	—	—	—	—
(7,0 % et plus)	—	—	—	—	—	—	—	—
Hausse de salaire								
Moyenne ¹ (%)	2,3	2,3	2,3	2,3	2,8	—	2,8	3,0
Médiane ¹ (%)	2,3	2,0	2,2	2,0	2,5	—	2,5	3,0
Moyenne ² (%)	2,5	2,4	2,4	2,6	2,7	—	2,7	3,0
Médiane ² (%)	2,5	2,4	2,4	2,1	2,5	—	2,5	3,0

1. Hausses pondérées par le nombre de salariés.

2. Hausses non pondérées par le nombre de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.5

Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le trimestre de renouvellement (%)

	99-2	99-3	99-4	00-1	00-2	00-3	00-4	01-1	01-2	01-3	01-4	02-1 ^P
Ensemble des salariés												
Ensemble des salariés	3,3	2,3	2,5	1,9	2,3	2,4	2,7	2,5	3,0	3,2	2,9	2,3
Cols bleus	3,4	2,3	2,5	1,8	2,1	2,5	2,6	2,5	2,8	3,2	2,8	2,3
Cols blancs	3,0	2,1	2,5	2,0	2,4	2,3	2,7	2,3	3,5	2,7	3,0	2,6
Sans indexation	3,7	2,3	2,5	1,7	2,3	2,4	2,6	2,5	3,1	3,2	2,9	1,8
Avec indexation	2,4	1,9	2,5	2,4	3,5	2,4	3,6	2,1	2,9	3,0	2,6	3,3
Secteur public												
Secteur public	4,5	2,1	2,0	1,7	2,3	2,3	2,3	2,2	3,6	3,4	3,1	2,8
Municipal	1,8	2,2	1,5	—	2,3	2,3	1,8	2,2	2,4	3,9	2,4	—
Provincial	2,9	2,0	2,2	1,9	2,3	2,3	2,9	2,3	2,5	3,4	1,1	2,8
Fédéral	5,2	1,6	2,0	1,6	2,0	2,3	2,4	2,2	5,0	—	3,1	3,0
Secteur privé												
Secteur privé	2,6	2,4	2,5	2,6	2,7	2,7	3,0	2,6	2,5	3,2	2,5	2,3
<i>Type de produits</i>												
Biens	2,8	2,1	2,5	2,5	3,2	3,2	3,2	2,3	2,5	3,2	2,3	2,3
Services	2,4	3,7	2,6	2,7	2,0	2,0	2,6	2,9	2,5	2,6	3,1	2,3
<i>Taille de l'unité</i>												
Grande	2,5	2,3	2,9	1,9	2,9	2,5	3,2	2,6	2,5	3,3	1,8	2,2
Moyenne	2,7	3,3	2,3	2,8	2,2	2,2	3,5	2,7	2,5	2,7	2,5	2,5
Petite	2,5	2,2	2,1	2,4	2,7	3,0	2,5	2,5	2,4	2,6	2,8	2,4

P : Données provisoires.

Source : ministère du Travail du Québec.

L'évolution des taux de salaire négociés lors des renouvellements

Le tableau 1.5 présente la série chronologique des taux de croissance des salaires négociés par trimestre de renouvellement. Il permet de voir que le taux de croissance des salaires obtenus au premier trimestre de 2002 figure parmi les plus bas depuis les 12 derniers trimestres. Le même tableau indique aussi que, depuis le quatrième trimestre de 2001, il semble se dessiner une tendance à la baisse dans les augmentations salariales négociées, après six trimestres de croissance presque ininterrompue entre le deuxième trimestre de 2000 et le troisième trimestre de 2001. Le tableau 1.5 montre également que, depuis le second trimestre de 2001, la croissance des taux de salaire négociés s'est manifestée plus fortement dans le secteur public que dans le secteur privé.

Le tableau A.1 reprend les mêmes variables sur une plus longue période mais, cette fois, sur une base annuelle. Le graphique 1 illustre cette évolution dans les secteurs public et privé. On note, entre 1994 et 2001, une reprise marquée des taux de croissance des salaires négociés lors des renouvellements de conventions collectives. Les données provisoires portant sur le premier trimestre de 2002 indiquent cependant une baisse des taux de croissance des salaires. On peut voir également, à partir du graphique 1, que la croissance des taux de salaire dans le secteur public a dépassé celle du secteur privé en 1999, 2001 et 2002, contrairement à la tendance habituelle.

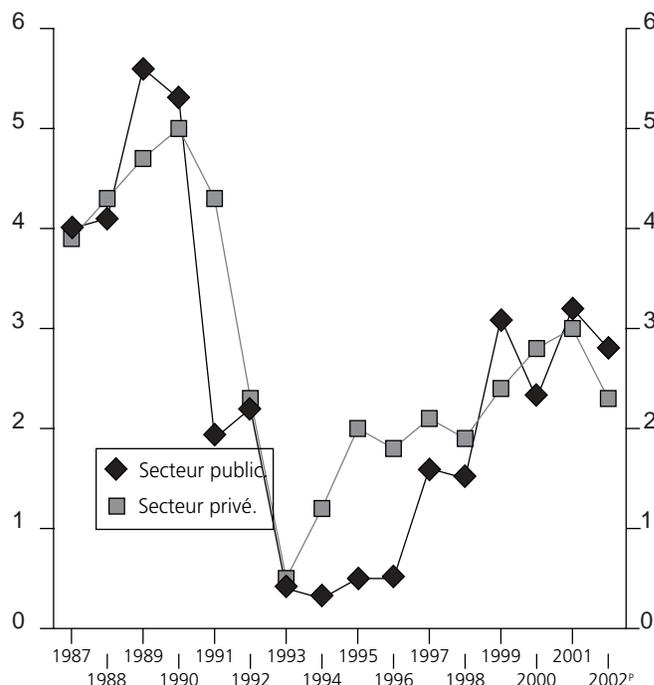
Pour une analyse plus fine des résultats selon les secteurs d'activité économique, on consultera le tableau 1.6. Cependant, il faut noter que les taux de chacun des secteurs d'activité sont basés sur un très petit nombre de conventions. On peut néanmoins remarquer que les hausses de salaires négociées au premier trimestre de 2002 ont été plus élevées dans les secteurs du matériel de transport (3,5 %), des produits en métal (3,2 %), des mines et carrières, du bois, de l'imprimerie et de l'administration publique fédérale (3,0 % chacun) et des services médicaux et sociaux (2,9 %). À l'inverse, les secteurs de l'habillement (1,2 %), du papier (1,4 %) et des produits minéraux non métalliques (1,9 %) ont négocié les plus faibles hausses pour la durée de leurs conventions collectives.

L'évolution des taux de salaire dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur

Nous examinons maintenant la croissance des salaires négociés dans toutes les conventions collectives en vigueur couvertes par l'enquête du ministère du Travail du Québec. L'indicateur analysé ici réfère aux augmentations versées en fin d'année à l'ensemble des salariés assujettis à une convention collective par rapport à l'année précédente.

Le fichier du ministère du Travail contient, au premier trimestre de 2002, 691 ententes, visant 300 652 salariés, prévoyant des augmentations salariales en 2002. Le tableau 2.1 présente les principales statistiques relatives

Graphique 1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)



P : Données provisoires.

aux taux de salaire négociés dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec de 1997 à 2002. Nous avons également inclus les hausses de salaire négociées pour 2003 et 2004. Pour ces années, il est important de préciser qu'il ne s'agit pas de prévisions s'appliquant à l'ensemble des salariés syndiqués, mais bien des augmentations effectivement négociées dans les conventions collectives qui s'étendent jusqu'en 2004.

Les données du tableau 2.1 indiquent que la hausse de salaire versée en 2002 à l'ensemble des travailleurs syndiqués sera légèrement inférieure à celle de 2001, du moins en se basant sur les données préliminaires du premier trimestre de 2002. En effet, l'augmentation versée en 2002 se chiffrera à 2,5 % par rapport à une augmentation moyenne de 2,8 % en 2001. Les conventions collectives qui contiennent des clauses salariales en vigueur en 2003 et 2004 incluent des hausses salariales de 2,6 % et de 2,4 % pour les deux prochaines années, augmentations qui se situent dans le même ordre de grandeur qu'en 2002.

L'augmentation du taux de salaire nominal négociée pour 2002 devrait procurer un gain réel de 1/2 de 1 % à l'ensemble des salariés syndiqués, d'après les données provisoires du ministère du Travail du Québec. Les taux de salaire négociés à ce jour pour 2003 et 2004 ne procureront vraisemblablement pas de gains réels aux travailleurs après déduction de la hausse prévue des prix, laquelle devrait se situer à 2,5 % par année selon les dernières prévisions du Mouvement Desjardins.

Tableau 1.6

**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention,
selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)**
— Par année de renouvellement

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^P
Ensemble des salariés	0,7	1,0	1,9	1,7	2,5	2,3	3,1	2,3
Secteur primaire	1,3	2,2	2,6	3,2	1,8	2,1	2,3	3,0
Agriculture	0,9	—	1,8	—	2,0	1,8	5,9	—
Sylviculture	2,1	5,2	2,3	4,0	1,6	2,9	1,4	—
Mines et carrières	1,1	1,4	2,9	1,9	1,9	1,4	2,5	3,0
Secteur manufacturier	2,0	2,0	2,5	2,4	2,4	3,0	2,5	2,3
Aliments	1,3	2,0	2,0	1,8	1,9	2,1	2,1	2,4
Boissons	1,6	1,5	2,8	2,3	2,1	2,5	2,1	—
Tabac	2,8	3,7	3,5	—	3,1	—	3,0	—
Caoutchouc, matières plastiques	1,4	1,8	3,1	2,4	2,7	3,1	2,6	—
Cuir	9,8	1,9	1,7	—	2,3	1,7	2,9	—
Textile	2,3	1,3	1,9	1,6	2,9	2,6	2,6	2,4
Habillement	1,2	1,1	1,8	0,7	2,1	2,9	1,5	1,2
Bois	3,1	2,8	3,0	2,4	2,4	2,0	2,5	3,0
Meuble	1,7	2,4	3,0	3,2	2,9	3,1	2,6	2,4
Papier	2,7	2,8	3,2	1,9	1,4	1,0	2,0	1,4
Imprimerie	0,6	0,6	2,7	2,3	1,4	2,6	2,5	3,0
Première transformation des métaux	2,4	1,8	1,6	3,4	2,1	2,2	2,9	2,4
Produits en métal	2,7	1,2	1,4	2,5	2,4	2,9	3,3	3,2
Machinerie	2,3	1,4	2,1	3,9	2,4	5,1	2,8	—
Matériel de transport	1,7	1,7	2,9	2,2	3,2	5,3	—	3,5
Produits électriques	3,2	2,1	2,4	2,1	9,1	4,7	2,9	—
Minéraux non métalliques	1,6	1,6	2,9	2,0	1,9	2,4	2,7	1,9
Produits du pétrole et du charbon	—	—	3,0	3,6	—	3,4	3,3	—
Industrie chimique	1,5	0,9	2,5	2,1	3,6	3,0	2,6	—
Autres industries manufacturières	2,2	1,0	2,3	3,2	2,8	2,6	1,8	—
Construction	2,5	—	2,0	0,4	2,0	5,4	3,3	—
Services	0,5	0,7	1,6	1,4	3,0	2,3	3,1	2,3
Transports et entreposage	2,8	1,2	2,4	1,2	3,1	2,4	2,9	—
Communications	1,8	1,3	0,6	0,0	2,2	1,6	2,3	—
Électricité, gaz et eau	—	0,7	1,4	1,9	1,8	2,8	—	—
Commerce de gros	2,7	1,5	1,6	2,2	4,1	2,6	2,0	—
Commerce de détail	0,0	1,2	1,3	2,1	2,9	2,3	2,4	2,1
Finances	0,6	2,2	1,9	1,1	1,5	1,7	2,3	—
Assurances	1,8	1,1	2,2	1,8	2,2	1,5	7,4	—
Immobilier	2,7	0,5	0,7	—	2,4	2,6	1,8	—
Services aux entreprises	1,6	3,3	0,5	2,4	1,7	2,3	2,3	—
Administration publique fédérale	—	—	4,4	1,9	4,8	2,0	3,5	3,0
Administration publique provinciale	0,3	0,6	—	—	—	1,9	3,1	—
Administration publique municipale	0,9	2,2	2,3	0,9	2,0	1,9	2,4	—
Enseignement	0,6	0,3	0,5	1,3	1,4	2,7	3,3	—
Services médicaux et sociaux	0,3	0,3	1,5	1,6	3,6	2,1	3,6	2,9
Hébergement	2,2	1,7	1,9	2,0	3,1	2,8	3,3	—
Restauration	3,8	3,0	2,0	1,3	2,4	2,9	2,4	—
Autres services	1,2	1,1	0,9	2,0	2,3	2,5	2,7	—
Secteur public	0,5	0,5	1,6	1,5	3,1	2,3	3,2	2,8
Secteur privé	2,0	1,8	2,1	1,9	2,4	2,8	3,0	2,3
Nombre de conventions	322	372	307	282	291	371	241	30
Nombre de salariés	484 014	178 189	153 778	100 937	145 996	518 126	149 292	11 852

P : Données provisoires.

Source : ministère du Travail du Québec.

Selon le secteur d'origine (privé et public)

Le graphique 2 trace, pour le Québec, l'évolution depuis 1989 des taux de salaire versés aux employés syndiqués des secteurs privé et public. Il porte sur la totalité des conventions enregistrées au fichier. On constate que, de 1992 à 1998, l'écart s'établit en faveur du secteur privé. Mais depuis 1999, cet écart favorise le secteur public. L'écart total composé depuis 1995 avantage encore le secteur privé et s'établit à 2,9 points de pourcentage.

Les données du tableau 2.1 montrent que les salariés du secteur public vont recevoir une augmentation de 2,6 % en 2002, contre 2,5 % dans le secteur privé. On doit noter cependant que les chiffres relatifs au secteur public sont partiels et ne couvrent qu'environ 90 000 salariés, étant donné que plusieurs conventions arriveront à échéance en milieu d'année. L'intégration dans les prochains trimestres des hausses salariales contenues dans les prolongations des conventions collectives du secteur public québécois devrait produire des données plus significatives dans le secteur public.

Dans le secteur privé, ce sont les entreprises de la construction qui verseront les augmentations de salaires les plus élevées en 2002 (2,8 %), suivies des autres entreprises productrices de biens (2,4 %) et de celles de services (2,1 %). Les hausses, selon la taille des entreprises du secteur privé, seront en moyenne de 2,7 % en 2002 pour les grandes unités (500 employés et plus) et de 2,2 % pour les unités de taille moyenne (200 à 499 employés) ainsi que pour les petites unités (moins de 200 salariés).

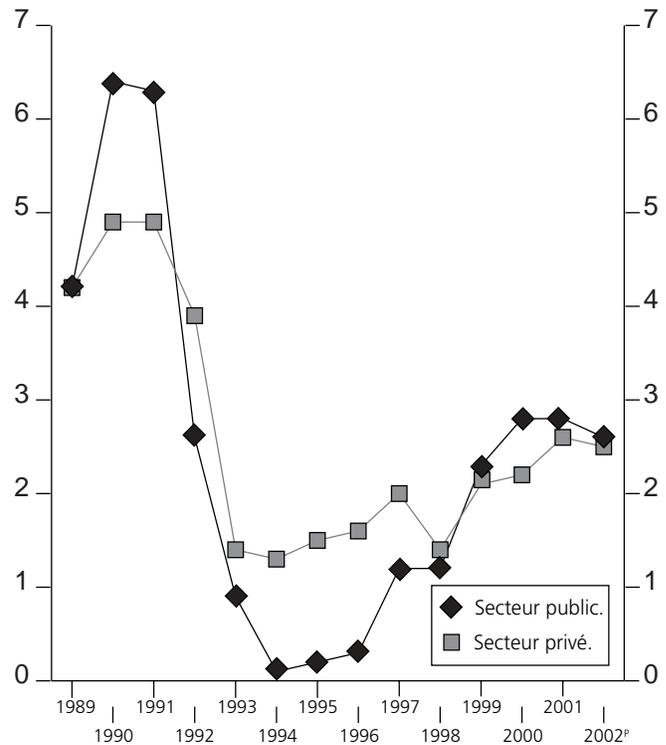
Selon le secteur d'activité économique

Quand on ventile les données disponibles au premier trimestre selon le secteur d'activité économique (tableau 2.3), on constate que la hausse des salaires versés aux salariés couverts par une convention collective s'établira, en 2002, à 1,9 % dans le secteur primaire, à 2,4 % dans le secteur manufacturier, à 2,8 % dans le secteur de la construction et à 2,5 % dans celui des services. Dans les sous-secteurs, les hausses les plus fortes se retrouveront, dans l'ordre, dans le matériel de transport (3,3 %), les produits du pétrole et du charbon (3,2 %), les produits du tabac et les produits électriques (3,1 % chacun), tous quatre dans le secteur manufacturier. Elles se retrouveront également dans les sous-secteurs de l'électricité, du gaz et des eaux et des assurances (3,1 % chacun), tous deux dans le secteur des services.

Conclusion

Les conventions collectives renouvelées au premier trimestre de 2002 comprennent une augmentation moyenne du taux de salaire de 2,3 % par année pour la durée des ententes. La hausse annuelle de salaire négo-

Graphique 2
Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (en pourcentage)



P : Données provisoires.

ciée au premier trimestre est inférieure de 0,8 % à celle négociée au cours de l'année 2001. Au cours des deux derniers trimestres, les hausses de salaire négociées lors des renouvellements de conventions collectives affichent un léger repli. Les signes de ralentissement économique qui se manifestaient alors ont probablement influencé les résultats des négociations.

La hausse réelle du taux de salaire négocié au cours du premier trimestre atteint 0,2 % par année pour la durée des ententes. Ce résultat reflète non seulement les hausses relativement modestes des taux de salaire nominal, mais aussi une majoration des prévisions d'inflation en raison des meilleures perspectives économiques. Par exemple, le Mouvement Desjardins s'attend à un taux d'inflation de 2 % en 2002 et de 2,5 % en 2003 et 2004 pour le Québec.

Signalons enfin que les conventions renouvelées au premier trimestre présentent une durée d'application des clauses salariales nettement au-dessus de la moyenne. En effet, la moitié des conventions possèdent une clause salariale de plus de 36 mois dont la durée moyenne s'élève à 57 mois.

Tableau 2.1
Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%)
 — Ensemble des conventions collectives

	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^a	2003 ^a	2004 ^a
Ensemble des salariés	1,4	1,2	2,2	2,6	2,8	2,5	2,6	2,4
Cols bleus	2,1	1,4	2,0	2,3	2,6	2,5	2,6	2,4
Cols blancs	1,1	1,1	2,3	2,8	2,9	2,5	2,8	0,9
Secteur public	1,2	1,2	2,3	2,8	2,8	2,6	2,9	3,0
Municipal	2,9	1,1	1,5	1,5	2,4	2,6	2,1	3,0
Administration	3,4	0,8	1,3	1,3	2,3	2,5	2,1	3,5
Entreprises	1,0	2,1	2,4	2,2	2,8	2,8	2,3	2,5
Provincial	1,0	1,1	2,4	2,9	2,9	2,7	3,0	3,0
Administration ¹	1,1	1,1	2,4	2,9	2,9	2,5	—	—
Entreprises	0,4	1,5	2,3	2,4	2,3	2,7	3,0	3,0
Fédéral	2,2	1,4	2,1	3,3	2,9	2,6	3,0	—
Administration	3,1	2,0	2,3	3,8	3,2	2,5	—	—
Entreprises	1,6	0,0	1,8	2,2	2,4	2,9	3,0	—
Secteur privé	2,0	1,4	2,1	2,2	2,6	2,5	2,6	2,4
<i>Type de produits</i>								
Biens	2,3	2,0	2,1	2,4	2,5	2,4	2,4	2,5
Construction	0,0	0,0	2,0	2,0	2,9	2,8	2,9	2,7
Services	1,5	1,3	2,2	2,2	2,5	2,1	2,2	2,0
<i>Taille de l'unité</i>								
500 et plus	2,2	0,9	2,1	2,2	2,8	2,7	2,7	2,3
200 à 499	2,0	1,9	2,1	2,3	2,5	2,2	2,4	2,5
Moins de 200	1,8	1,9	2,1	2,2	2,3	2,2	2,2	2,4
Nombre de conventions	1 051	1 038	1 062	1 079	1 028	691	431	207
Nombre de salariés	798 504	620 632	776 783	790 424	779 570	300 652	187 669	52 744

P : Données provisoires ne couvrant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

1. Comprenant la fonction publique, les institutions publiques d'éducation et les institutions publiques de santé et de services sociaux.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.2
Évolution¹ des taux de salaire versés aux employés syndiqués, selon les règlements intervenus au cours de 2002 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur

	2000	2001	2002	2003	2004
Règlements intervenus au cours de 2002					
Tous les secteurs	2,4	2,1	2,1	2,4	2,6
Industries primaires	1,9	2,0	4,0	3,9	—
Industries manufacturières	2,7	2,0	2,2	2,4	2,7
Construction	—	—	—	—	—
Transport, communications et autres services publics	—	—	—	—	—
Commerce	0,6	2,1	2,0	2,0	1,9
Finances, assurances et affaires immobilières	—	—	—	—	—
Administration publique	3,2	2,8	2,5	—	—
Services socioculturels, commerciaux et personnels	2,6	3,7	0,0	2,5	2,5
Nombre de conventions	23	21	22	26	19
Nombre de salariés	10 647	10 233	10 919	11 570	10 340
Ensemble des conventions en vigueur²					
Ensemble des salariés	2,6	2,8	2,5	2,6	2,4
Nombre de conventions	1 079	1 028	691	431	207
Nombre de salariés	790 424	779 570	300 652	187 669	52 744

1. Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année.

2. Pour 2002 à 2004, il s'agit de données provisoires ne couvrant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.3

Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (en pourcentage)
— Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^P	2003 ^P	2004 ^P
Ensemble des salariés	0,7	1,4	1,2	2,2	2,6	2,8	2,5	2,6	2,4
Secteur primaire	2,3	1,9	1,2	2,0	1,9	3,0	1,9	2,2	2,4
Agriculture	1,1	1,6	1,9	1,8	2,5	7,5	1,0	1,0	1,0
Sylviculture	4,9	2,9	2,3	2,7	2,0	1,2	2,1	2,2	2,3
Mines et carrières	1,0	1,5	0,5	1,8	1,8	3,4	1,8	2,3	2,7
Secteur manufacturier	2,0	2,3	2,0	2,1	2,4	2,5	2,4	2,4	2,5
Aliments	1,6	1,7	1,9	1,9	1,8	2,1	2,2	1,9	1,9
Boissons	1,5	1,9	2,1	2,4	2,2	2,2	2,3	2,1	2,2
Tabac	1,8	3,4	3,5	3,3	3,0	3,3	3,1	3,0	3,7
Caoutchouc et matières plastiques	2,2	2,1	2,3	2,5	2,3	2,7	2,8	3,0	3,2
Cuir	1,6	1,5	1,9	1,8	1,9	1,9	1,8	2,6	2,4
Textile	1,8	0,9	2,3	1,9	2,4	2,5	2,6	2,5	2,6
Habillement	1,4	1,7	1,4	1,8	2,1	2,4	1,2	1,6	2,3
Bois	3,3	3,6	2,8	2,6	2,2	2,0	2,1	2,2	2,3
Meuble	1,8	2,3	2,4	2,8	2,4	2,6	2,7	2,6	2,7
Papier	3,0	3,0	1,6	0,8	2,1	1,9	1,9	1,9	2,0
Imprimerie	0,6	2,0	1,7	1,9	2,0	2,3	2,1	2,6	2,6
Première transformation des métaux	2,1	2,2	2,0	2,1	2,4	2,7	2,7	3,3	3,6
Produits en métal	2,6	1,9	1,4	1,9	2,7	2,7	2,8	2,8	2,0
Machinerie	2,6	1,5	1,9	1,9	2,0	2,5	2,2	2,4	—
Matériel de transport	0,6	3,3	2,2	3,0	2,3	3,2	3,3	3,6	3,6
Produits électriques	2,4	2,5	2,1	2,3	4,5	3,2	3,1	3,9	2,8
Minéraux non métalliques	1,7	1,9	2,1	2,1	2,1	2,2	2,1	1,7	3,0
Produits du pétrole et du charbon	3,2	3,0	3,6	3,0	6,1	3,5	3,2	3,0	—
Industrie chimique	2,1	2,2	2,2	2,5	2,5	2,9	2,0	2,0	3,1
Autres industries manufacturières	2,5	2,1	3,0	2,3	2,6	2,1	2,9	2,5	3,7
Construction	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0	2,9	2,8	2,9	2,7
Services	0,5	1,2	1,2	2,3	2,7	2,8	2,5	2,5	2,0
Transports et entreposage	2,4	1,4	2,2	2,7	2,4	2,6	2,5	2,4	2,6
Communications	0,8	1,6	-0,4	1,9	1,8	2,5	2,8	2,9	—
Électricité, gaz et eau	0,7	-0,1	1,6	2,9	2,0	2,1	3,1	3,1	0,0
Commerce de gros	1,4	1,8	2,1	1,9	2,3	2,6	2,0	1,3	-1,6
Commerce de détail	1,0	1,6	2,0	2,1	2,2	2,1	1,9	2,0	1,8
Finances	3,1	1,2	1,7	1,4	1,9	2,1	2,1	1,8	2,0
Assurances	1,8	1,9	2,1	1,8	2,3	4,3	3,1	2,5	2,9
Immobilier	0,4	1,5	1,9	2,1	3,2	2,4	2,5	3,0	—
Services aux entreprises	1,9	0,9	0,6	2,6	1,9	2,5	1,8	1,4	2,6
Administration publique fédérale	0,0	3,1	2,0	2,3	3,8	3,2	2,5	—	—
Administration publique provinciale	0,1	1,0	1,1	1,7	2,6	2,5	2,5	—	—
Administration publique municipale	1,8	3,4	0,8	1,3	1,3	2,3	2,5	2,1	3,5
Enseignement	0,4	1,1	1,1	2,5	3,5	3,5	2,6	3,0	3,0
Services médicaux et sociaux	0,0	1,0	1,1	2,5	2,4	2,5	1,4	2,1	2,1
Hébergement	2,0	1,3	1,9	3,4	3,1	2,8	2,5	2,8	2,9
Restauration	3,3	1,7	1,9	0,8	1,7	2,7	2,3	1,4	1,3
Autres services	1,4	0,7	0,5	1,3	2,1	2,2	2,4	2,3	2,5
Secteur public	0,3	1,2	1,2	2,3	2,8	2,8	2,6	2,9	3,0
Secteur privé	1,6	2,0	1,4	2,1	2,2	2,6	2,5	2,6	2,4
Nombre de conventions	1 046	1 051	1 038	1 062	1 079	1 028	691	431	207
Nombre de salariés	870 174	798 504	620 632	776 783	790 424	779 570	300 652	187 669	52 744

P : Données provisoires ne couvrant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

Annexe A

12

Tableau A.1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^p
Ensemble des salariés	5,2	2,2	2,2	0,4	0,7	0,7	1,0	1,9	1,7	2,5	2,3	3,1	2,3
Secteur public	5,3	1,9	2,2	0,4	0,3	0,5	0,5	1,6	1,5	3,1	2,3	3,2	2,8
Municipal	5,0	3,2	2,8	0,5	0,8	1,7	2,0	2,2	0,8	2,0	2,1	2,5	—
Provincial	5,3	1,9	2,1	0,4	0,4	0,4	0,3	1,2	1,7	2,2	2,3	2,8	2,8
Fédéral	7,3	2,0	3,3	0,1	0,0	1,3	0,5	2,0	1,9	4,2	1,8	3,5	3,0
Secteur privé	5,0	4,3	2,3	0,5	1,2	2,0	1,8	2,1	1,9	2,4	2,8	3,0	2,3
<i>Type de produits</i>													
Biens	5,4	4,6	2,4	1,4	1,5	2,0	2,0	2,5	2,4	2,4	3,0	2,5	2,3
Construction	4,7	5,6	—	0,0	1,8	2,5	—	2,0	0,4	2,0	5,4	3,3	—
Services	5,1	3,8	2,2	1,0	0,5	2,0	1,6	1,7	1,1	2,8	2,3	2,8	2,3

P : Données provisoires.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau A.2
Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^p
NOMBRE DE CONVENTIONS													
Tous les secteurs	474	530	447	645	355	322	372	307	282	291	371	241	30
Secteur public	165	232	169	352	91	60	95	76	94	53	175	66	6
Municipal	54	37	40	126	26	4	19	32	51	24	47	29	—
Provincial	100	135	115	169	7	51	73	35	17	17	111	23	5
Fédéral	100	135	115	169	7	51	73	35	17	17	111	23	5
Secteur privé	309	298	278	293	264	262	277	231	188	238	196	175	24
<i>Type de produits</i>													
Biens	206	186	174	180	173	180	170	154	114	139	121	117	19
Construction	2	2	—	5	1	1	—	3	1	5	1	6	—
Services	101	110	104	108	90	81	107	74	73	94	74	52	5
NOMBRE DE SALARIÉS													
Tous les secteurs	499 170	614 321	549 154	744 569	149 296	484 014	178 189	153 778	100 937	145 996	518 126	149 292	11 852
Secteur public	331 844	534 739	474 833	556 165	79 904	411 990	106 845	52 360	50 977	24 949	469 398	44 357	845
Municipal	26 698	11 795	18 168	39 561	21 660	1 462	8 293	17 664	16 577	6 477	17 733	6 421	—
Provincial	301 871	471 805	439 824	470 026	8 241	401 609	97 641	27 294	6 113	6 463	410 488	8 525	710
Fédéral	3 275	51 139	16 841	46 578	50 003	8 919	911	7 402	28 287	12 009	41 177	29 411	135
Secteur privé	167 326	79 582	74 321	188 404	69 392	72 024	71 344	101 418	49 960	121 047	48 728	104 935	11 007
<i>Type de produits</i>													
Biens	57 840	50 280	48 472	48 679	46 612	48 635	43 828	40 555	30 754	39 549	28 855	29 612	9 258
Construction	74 002	313	—	100 108	105	132	—	38 893	651	53 324	1 105	65 514	—
Services	35 484	28 989	25 849	39 617	22 675	23 257	27 516	21 970	18 555	28 174	18 768	9 809	1 749

P : Données provisoires.

Source : ministère du Travail du Québec.

1. TYPES DE MESURE

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de conventions collectives au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de conventions collectives et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à plein temps. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaire, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé ; si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre ; la date d'entrée en vigueur ou la date de signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués ayant une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 à 2.3 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

2. UNITÉS DE NÉGOCIATION

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 salariés cols blancs et plus. Une unité de négociation sera dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le *Code du travail* du Québec, la *Loi sur les relations du*

travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail, la Loi sur les relations du travail dans la fonction publique canadienne.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral ; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et les municipalités régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux) ; les institutions publiques d'éducation ; les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada. La catégorie « entreprises » des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques. En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des Fonds d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la *Classification des activités économiques du Québec de 1984* réalisée par l'ISQ ; elle s'inspire largement de la *Classification type des industries de 1980* de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans le secteur primaire, le secteur manufacturier ou le secteur de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus ; une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

3. CLASSES SALARIALES

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique. Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les

cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un taux de salaire, elle est dite de type à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite de type à taux multiple ; dans ce cas, le taux minimum et le taux maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales de type à taux multiple.

4. TAUX DE SALAIRE VERSÉ

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur ; elle rend le taux de salaire versé supérieur au taux de salaire de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants ; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir le taux de salaire réel.

Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 2,0 % en 2002, de 2,7 % en 2003, de 2,8 % en 2004, de 2,3 % en 2005, de 2,2 % en 2006 et de 2 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont aussi utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 2,0 % en 2002, de 2,5 % en 2003 et en 2004, de 2,1 % en 2005, de 2 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins. Ces hypothèses sont révisées périodiquement durant l'année.

5. MÉTHODES DE CALCUL

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par la méthode des taux s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, la méthode des taux compare le taux du mois de décembre de l'année visée (S_{12}) avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S_0); l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S_3) et celui en vigueur au mois de juin (S_6), nous pouvons calculer pour chaque unité de négociation le taux d'augmentation trimestriel (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les aug-

mentations salariales survenues à partir du début de la période. Plus les augmentations sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois (S_j ; $j = 1, \dots, 36$), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (W_i ; $i = 1, 2, 3$) par rapport à celui de l'année précédant la période (W_0) fournira le taux de croissance recherché. En effet, comme

$$N = 36$$

$$\sum_{j=1}^N S_j = 12(W_1 + W_2 + W_3)$$

on peut calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante :

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12W_0} = \frac{W_1}{W_0} + \frac{W_2}{W_0} + \frac{W_3}{W_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à $(1 + g_1)$ et g_1 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$ et g_2 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g_3 , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles de taux de salaire. La première (A) présente un étalement uniforme; la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés effectué à l'aide de la méthode des taux donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance plus faible.

6. RÉVISION DES DONNÉES

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$) w_0	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$) w_3	Taux de croissance salariale annuel moyen (%) g
		1 ^{re} année g_1	2 ^e année g_2	3 ^e année g_3		
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1